

L'ÉCHO DU SÉNAT

L'action de Corinne Bouchoux

N° 4 - Janvier 2014

EDITO :

2014 sera à nouveau une année électorale. Puissent les idées d'exclusion, de rejet et de xénophobie, que nous condamnons, ne pas masquer le débat et les enjeux : de quelle politique municipale voulons-nous ? Quel « vivre-ensemble » ? Quelle Europe pour l'avenir ?

La démocratie s'honore du débat contradictoire. À un moment où nombre de concitoyens ont perdu confiance dans l'avenir et ne croient plus aux promesses, souhaitons qu'un sursaut élève le niveau des débats.

La parité s'applique désormais dans de très nombreuses communes, ceci sera source de renouvellement des personnes en responsabilité. Songeons à remercier celles et ceux, maires, adjoints et conseillers, de la majorité ou de l'opposition, qui, entre 2008 et 2013, ont donné leur temps sans compter.

Que 2014 soit l'année d'un vrai débat serein sur la fin de vie. À la question « Certaines personnes souffrant de maladies insupportables et incurables demandent parfois aux médecins une euthanasie, c'est-à-dire qu'on mette fin à leur vie, sans souffrance. Selon vous la loi française devrait-elle autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie de ces personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent ? » 92 % des interrogés répondent par l'affirmative. Nous avons donc déposé une proposition de loi dans ce sens. ■



Corinne Bouchoux
Sénatrice de Maine et Loire

SPORT PROFESSIONNEL ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : CORINNE BOUCHOUX, VICE-PRÉSIDENTE D'UNE MISSION D'INFORMATION

Plusieurs actes de décentralisation ont modifié les compétences des collectivités locales. Concernant la pratique des activités sportives et le besoin d'équipements, leur implication est considérable, notamment pour les communes. En 2007, leur effort financier s'élevait à 8,95 milliards d'euros sur un total de 13,45 milliards de dépenses publiques. Face à un modèle économique du « sport business » en

pleine expansion, de nombreux élus souhaitent réexaminer les conditions de leur soutien au sport professionnel. C'est pourquoi une mission commune d'information est mise en place. Sa réflexion doit permettre aux collectivités locales de mieux réagir aux exigences des clubs et des organisations sportives pour s'inscrire dans la préparation du projet de loi de programmation sur le sport. Les travaux seront achevés en juin. ■

PROJET DE LOI POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ (ALUR)

Le groupe écologiste du Sénat se félicite de son adoption qui permettra de combattre la crise par l'encadrement des loyers, la garantie universelle des loyers, la lutte contre l'habitat indigne et l'augmentation de la production de logements. Ce texte a été enrichi par les sénateurs écologistes. Ils ont permis des avancées comme le droit de priorité locative, l'anonymisation des demandes de logement social et l'extension de la trêve hivernale en cas de conditions climatiques difficiles. Par un amendement, la prévention des expulsions et le droit inconditionnel à l'hébergement ont été enfin renforcés.

Pour mettre en œuvre la transition énergétique du logement, bailleurs et locataires seront mobilisés pour réduire les consommations. L'obligation d'information sur le coût du chauffage collectif dans les charges communes est établie. Enfin, les chartes de Parcs Naturels Régionaux sont désormais réellement opposables et les



projets agricoles et alimentaires seront intégrés dans les documents d'urbanisme. Les trames vertes et bleues seront mieux prises en compte. Les sites pollués et la reconversion des friches industrielles seront plus clairement encadrés. ■

ŒUVRES D'ART SPOLIÉES PAR LES NAZIS : 2 CONFÉRENCES À NOTER

Le mercredi 15 janvier à 18h30, Corinne Bouchoux présentera à l'auditorium du musée des Beaux-Arts d'Angers le bilan de son travail sur le sujet. Alors que des milliers d'œuvres d'art ont été pillées par les nazis lors de la Seconde Guerre mondiale, ce n'est qu'en 1995 que fut rouvert ce dossier aboutissant à quelques restitutions et à des indemnités.

La sénatrice souhaite aujourd'hui redonner un nouveau souffle à la recherche de provenance et insister sur le rôle qu'a joué Rose Valland pour protéger ces œuvres. Une loi est-elle souhaitable ? Le débat est ouvert. Un colloque aura lieu au Sénat le jeudi 30 janvier 2014. ■

CHIFFRES CLÉS

30 ans

Âge de l'association « Habitat Différent » basée Angers, précurseur en termes de projet d'habitat participatif dans le Maine et Loire. Depuis le début de son mandat, la sénatrice a visité de nombreux lieux. Alors que la crise du logement frappe les Français, ces expérimentations citoyennes proposent de nouveaux modes d'habitat et font figure d'une alternative crédible.

<http://habitat.different.free.fr/>

2004

Année de création de la SCOP Abitabio à Baugé qui propose l'isolation intérieure et extérieure des habitats en rénovation au moyen de matériaux écologiques. Pour la sénatrice, ce type d'entreprise démontre que la transition écologique de l'économie est aussi l'affaire du secteur privé.

<http://www.abitabio.com/>

80 %

Selon le rapport sénatorial sur le taux d'application des lois, les textes votés sous la XI^{Ve} législature (actuelle majorité) sont mis en application partielle ou totale à plus de 80%. Il stagnait autour de 30-40% lors des précédentes sessions. A ce sujet, la sénatrice pose la question du nombre de textes votés : ne faut-il pas préférer la qualité à la quantité ?

7^{ème}

Classement de Corinne Bouchoux sur les 348 Sénateurs en termes de participation aux réunions de commission. Soit 129 présences sur 37 semaines d'activité. L'occasion pour la sénatrice de réaffirmer son opposition au cumul des mandats. Ce classement est établi par site www.nossenateurs.fr observatoire citoyen de l'activité parlementaire perfectible mais utile.

Victimes des essais nucléaires : Vers une amélioration du dispositif d'indemnisation

Le 15 octobre 2012, la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois a écouté Corinne Bouchoux et Jean-Claude Lenoir dresser un bilan complet de l'application de la loi du 5 janvier 2010 (dite loi Morin) sur la reconnaissance et l'indemnisation des essais nucléaires français.

La loi Morin visait à reconnaître et à permettre l'indemnisation des conséquences sanitaires des 210 essais nucléaires menés entre 1959 et 1996 au Sahara puis en Polynésie, tant sur les travailleurs des essais que sur les populations locales. Près de 150 000 personnes auxquelles s'ajoutent les populations vivant à proximité des sites sont potentiellement concernées.

Le rapport, dont la publication a été autorisée par la commission, rappelle le contenu de cette loi puis dresse un état des lieux de son application, qui se révèle très en-deçà des attentes initiales. En effet, très peu de dossiers de demande d'indemnisation sont déposés (moins de 900) et un nombre infime d'indemnisations a été accordé (11). Dix-sept ans après le dernier essai nucléaire, la France n'arrive pas à indemniser ceux qu'elle a exposés. Pourtant, 10 millions d'euros sont en théorie inscrits chaque année au budget à cette fin et ne trouvent pas preneurs, cette situation pouvant s'expliquer par le découragement des victimes ou leur décès. Que devient cette somme ? Les trois critères cumulatifs prévus



dans la loi Morin n'aident pas non plus à l'indemnisation : avoir contracté l'une des 21 maladies radio-induites identifiées, avoir été présent sur l'une des zones déclarées comme affectées par des retombées radioactives au moment des essais, et surtout pouvoir prouver

que le risque attribuable aux essais nucléaires peut être considéré comme « non négligeable ».

Ce dernier critère, laissé à l'appréciation du CIVEN (Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires) est, de l'avis des sénateurs, « un véritable nid à contentieux ». La sénatrice écologiste reconnaît d'ailleurs que « la formule mathématique choisie pour calculer la probabilité du lien de causalité limite la portée de la loi puisqu'elle aboutit forcément à un risque négligeable et donc à peu d'indemnisation ». Pour remédier à cette situation, les deux rapporteurs formulent un ensemble de préconisations afin que la loi de 2010 produise pleinement

ses effets. La sénatrice propose un examen des dossiers au « cas par cas ». Il est également préconisé que le champ des spécialistes médicaux membres du CIVEN soit élargi à des épidémiologistes et à des toxicologues, auxquels se joindraient des experts médicaux désignés par les associations de victimes.

Les deux élus encouragent, par ailleurs, la levée du secret-défense

LE CHIFFRE

11 DOSSIERS

Seulement 11 dossiers de demande d'indemnisation ont connu un sort favorable alors que le CIVEN a reçu 800 dossiers, soit un taux de réponses positives de 1,3%.

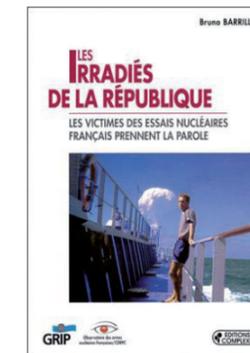
On estime à plusieurs centaines le nombre de personnes indemnisables. Nombre qui pourrait s'élever à 2 000 ou 5 000, selon les avis.

« Tout le monde s'accorde pour dire que l'esprit de la loi est bon, les avis sont partagés quant à sa mise en œuvre. Mais, chiffres à l'appui, le constat semble clair : la loi ne fonctionne pas. »

Pour aller plus loin et consulter le rapport : www.senat.fr/commission/capl

Corinne Bouchoux, David Assouline et Jean-Claude Lenoir lors de la présentation du rapport à la Presse au Sénat. (Photo Sénat)

« pour l'accès à des informations personnelles n'ayant pas trait à la sécurité de la Nation ». Ils se prononcent en faveur d'une campagne d'information, en direction des militaires en poste à l'époque comme des populations locales. Corinne Bouchoux remarque, en effet, que l'édifice mis en place par la loi Morin « n'a pas été accompagné par un envoi systématique d'une information, notamment aux personnels civils et militaires concernés. On nous a dit qu'il n'était pas possible de tous les retrouver ». Le 21 octobre, lors de l'examen de loi de Programmation militaire 2014-2019, un amendement de Corinne Bouchoux a transformé le CIVEN en autorité administrative plus indépendante. ■



« Les irradiés de la République » de Bruno Barrillot

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES FEMMES EN POLITIQUE

Tel est l'objectif de Corinne Bouchoux. Le cadre des prochaines élections soumet les villes de plus de 1 000 habitants au scrutin de liste paritaire, ce qui, pour la sénatrice, représente une chance pour les communes et pour les femmes.



Le 6 septembre 2013, des femmes maires, adjointes au maire et conseillères municipales se sont réunies à l'invitation de l'association des Maires à Chalonnes-sur-Loire (accueil de Stella Dupont, Maire de la ville) pour débattre avec les deux Sénatrices du département.

Lors d'une table ronde sur « les obstacles de l'accession des femmes au pouvoir et les moyens de les surmonter », il ressort que près des ¾ des femmes en poste le sont car une personne les a sollicitées. L'autre quart s'est engagé volontairement.

L'engagement associatif préalable joue comme un vecteur d'engagement. L'envie de montrer que l'on est « capable de faire », la formation ou l'existence d'un projet politique sont aussi des motivations.

Roselyne Bachelot, ancienne ministre et parlementaire, a conclu cette journée en insistant sur le devoir des femmes de s'engager afin de promouvoir d'autres valeurs en politique. Elle a donné, non sans humour, quelques conseils : « participer aux troisièmes mi-temps », passer des pactes politiques afin d'être active et « savoir dire non ».

Une loi écologiste sur l'utilisation des produits phytosanitaires : un progrès sanitaire et environnemental

Le Sénat a adopté le 19 novembre 2013 la proposition de loi de Joël Labbé « visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national », portée au nom du groupe écologiste. La loi interdit, à compter du 1er janvier 2020, aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires, à l'exception des produits de bio-contrôle et des substances reconnues comme à faible risque, pour l'entretien des espaces verts et naturels. Par ailleurs, est prévue l'interdiction de la vente des produits phytosanitaires aux particuliers, à compter du 1er janvier 2022.

Les professionnels comme les particuliers en profiteront en termes de santé publique. Ils utilisent souvent des produits reconnus toxiques sans être assez informés des risques.

Un rapport gouvernemental étudiera les freins empêchant le développement de la fabrication et la commercialisation des produits de bio-contrôle avant le 31 décembre 2014.

Cette loi devrait être examinée par l'Assemblée nationale en janvier 2014. Notons que l'association nationale née et basée à Angers



JOËL LABBÉ

« Plantes et cités » en apportant des témoignages sur des exemples de « bonnes pratiques », a participé à la préparation de cette loi. ■

Directrice de la publication : Corinne Bouchoux

Crédits photos :

CB - YH - Sénat - Aëla Labbé - EO - Isabelle Goussé

Réalisation graphique : Media co - C. Bourdin
www.e-mediaco.fr



Impression : Presse Pluriel

Tirage : 3000 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique



LES JOURNÉES PARLEMENTAIRES DES ÉCOLOGISTES À ANGERS



Les 25 et 26 septembre derniers, Angers a accueilli cet événement annuel rassemblant sénateurs, députés et eurodéputés. La première journée, les parlementaires ont planché sur des sujets comme la réforme pénale, les questions migratoires, les politiques énergétiques et

environnementales (visite de la chaufferie à bois "biowatts"), la réforme des retraites et le conflit syrien. Le deuxième jour, deux plénières étaient organisées : « Les territoires leviers de la transition énergétiques » et « l'An 2 - mode d'emploi » avec, notamment, Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, Cécile Duflot, ministre du Logement, et Philippe Martin, ministre de l'Ecologie. Ces journées ont été clôturées par la venue du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. ■

UNE SOIRÉE SUR LE SPECTACLE VIVANT

Le 2 décembre, Corinne Bouchoux a organisé en partenariat avec le SAAS (Structures Artistes Associés et Solidaires) et le Théâtre de l'Hôtel de Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou une soirée d'échanges sur le spectacle vivant afin d'explorer les pistes d'amélioration des coopérations et de création de nouvelles dynamiques. Cette soirée a réuni près de 180 personnes : comédiens, programmeurs, élus... Lors de son introduction, la sénatrice a rappelé que cette initiative vient d'un constat : alors que le Maine et Loire compte de nombreux acteurs dans le domaine du spectacle vivant, la plupart se connaissent mal, il existe également un certain isolement des intervenants qui



fragmente la filière. Elle s'est également prononcée en faveur de « circuits courts » de la culture. ■

POUR ME CONTACTER

Permanence parlementaire

Hélène BIERI et Yoann HENDRYCKX
19 rue Chateaugontier - 49100 Angers
Sur rendez-vous - Tel : 02 41 72 82 22
h.bieri@assistants.senateurs.fr
y.hendryckx@assistants.senateurs.fr

Sénat

Zahra AITZEGAGH
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard,
75 291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 31 06 - Fax : 01 42 34 40 64
c.bouchoux@senat.fr

Pour connaître toute l'action de Corinne Bouchoux, au Sénat et sur les territoires, nous vous invitons à consulter son site officiel :

www.corinnebouchoux.eelv.fr